

# RÉCAPITULATIF DES BESOINS 2020–2023 POUR LE CANTON DE GENÈVE

DOMAINE	BESOIN SUPPLÉMENTAIRE IDENTIFIÉ POUR LA PÉRIODE 2020-2023	MESURES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS/REMARQUES
<b>Planification hospitalière</b>		
Soins aigus	900 cas supplémentaires par an en moyenne, soit 1,6% de croissance annuelle moyenne	Appel d'offres pour le renouvellement de la liste hospitalière au 1 <sup>er</sup> janvier 2020.
Psychiatrie	1 100 journées supplémentaires par an en moyenne, soit 0,9% de croissance annuelle moyenne	Sans modification des prises en charge, l'évolution du nombre de journées de soins impliquerait l'ouverture de 24 lits au cours de la période 2020-2023. Deux scénarios d'adaptation de la prise en charge permettraient d'éviter l'ouverture de nouveaux lits : 1) Eviter les hospitalisations d'une durée supérieure à 100 jours et proposer des solutions de prise en charge alternative. 2) En complément du premier scénario, éviter les hospitalisations de courte durée non nécessaires.
Réadaptation et gériatrie	7 200 journées supplémentaires par an en moyenne, soit 2,4% de croissance annuelle moyenne	En prenant en compte l'impact de la nouvelle structure tarifaire ST-REHA, qui fera évoluer le périmètre de la réadaptation, les besoins à l'horizon 2023 seraient de 37 lits supplémentaires en réadaptation et de 40 lits supplémentaires pour les attentes de placement.
<b>Planification médico-sociale</b>		
Etablissements médico-sociaux (EMS)	1,6% de croissance annuelle moyenne du nombre de lits long-séjour (LS) en 2023 à 4 468 unités, soit 417 de plus qu'en 2017	Compte tenu des réalisations ou projets prévus jusqu'en 2023, le besoin net en lits long-séjour (LS) à l'horizon 2023 est de 209 unités.
Soins à domicile (SAD)	2,3% de croissance annuelle moyenne du nombre d'heures en 2023 à 1 083 944 heures pour l'ensemble des fournisseurs de prestations, soit 135 754 de plus qu'en 2017	D'après le modèle utilisé pour réaliser les projections, le nombre d'heures de soins requises devrait augmenter de manière proportionnelle pour les trois types de fournisseurs de prestations à domicile (imad, organismes privés, infirmiers indépendants), car aucune hypothèse sur la croissance d'un fournisseur en particulier par rapport aux autres n'a été modélisée.
Unités d'accueil temporaire de répit dans les EMS (UATR-EMS)	51,3% de croissance annuelle moyenne du nombre de lits en 2023 à 60 unités, soit 55 de plus qu'en 2017	Compte tenu des ouvertures réalisées ou prévues jusqu'en 2023, le besoin net en lits à l'horizon 2023 est de 21 unités.
Unités d'accueil temporaire de répit exploitées par l'imad (UATR-imad)	1,8% de croissance annuelle moyenne du nombre de lits en 2023 à 42 unités, soit 4 de plus qu'en 2017	Comme lors la planification 2016-2019, les besoins en UATR sont concentrés dans ceux exploités par les EMS. Ainsi, à l'horizon 2023, il n'y a pas de besoin retenu pour les lits UATR-imad.
Foyers	1,5% de croissance annuelle moyenne du nombre de places en 2023 à 150 unités, soit 13 de plus qu'en 2017	En tenant compte du nombre de places disponibles estimées à fin 2019 (166 places) et des futures ouvertures de foyers prévues jusqu'en 2023, le besoin net en places à l'horizon 2023 est largement couvert (196 places seront disponibles pour un besoin de 150).
Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)	4,9% de croissance annuelle moyenne du nombre de logements en 2023 à 1 809 unités, soit 450 de plus qu'en 2017	Compte tenu des logements disponibles estimés à fin 2019 (1 537 logements), le besoin en logements à l'horizon 2023 est de 272 unités. Pour répondre à ce besoin, le département accompagne 12 projets de construction d'IEPA, correspondant à 642 logements. Le besoin identifié devrait donc être largement couvert, sous réserve de l'aboutissement des projets.
Unités d'accueil temporaire médicalisées (UATM)	19,1% de croissance annuelle moyenne du nombre de lits en 2023 à 20 unités, soit 13 de plus qu'en 2017	Compte tenu des 10 lits disponibles à fin 2019, le besoin net en lits à l'horizon 2023 est de 10 unités.
<b>Besoin en professionnels de la santé</b>		
Hôpitaux de soins aigus	1 594 personnes supplémentaires et 1 644 départs à la retraite d'ici 2030	L'accroissement du besoin en soins implique un besoin supplémentaire de personnel de santé compris entre 4 000 et 5 000 personnes d'ici 2030.
Cliniques psychiatriques	167 personnes supplémentaires et 378 départs à la retraite d'ici 2030	Le nombre de départs à la retraite est estimé à 4 200 personnes d'ici 2030.
Cliniques de réadaptation	531 personnes supplémentaires et 455 départs à la retraite d'ici 2030	Le nombre total de professionnels à engager d'ici 2030 est compris entre 8 200 et 9 200 personnes.
EMS	960 à 1 555 personnes supplémentaires et 1 024 départs à la retraite d'ici 2030	
Soins à domicile	774 à 1 121 personnes supplémentaires et 736 départs à la retraite d'ici 2030	
<b>Total</b>	<b>4 026 à 4 968 personnes supplémentaires et 4 237 départs à la retraite d'ici 2030</b>	